



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 28 mars 2019

n° 072-19 C

Objet : RD - Attribution de subventions aux associations - Secteurs emploi, insertion, économie sociale et solidaire

- date de convocation le 22 mars 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-huit mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Philippe Bard à Aloïs Chassot - de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Christine Dioux à Christian Papegay - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Anne Manipoud à Driss Bourida - de Dominique Mornand à Isabelle Rousseau - de Benoît Perrotton à Jean-Maurice Venturini - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffenat à Sylvie Koska - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillemet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 8

François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Luc Meunier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 28 mars 2019

délibération n° 072-19 C

objet **RD - Attribution de subventions aux associations - Secteurs emploi, insertion, économie sociale et solidaire**

Sylvie Koska, vice-présidente chargée de la concertation citoyenne, des relations avec les usagers et de l'économie sociale et solidaire, rappelle que l'ensemble des demandes de subvention reçues au titre de l'année 2019 a fait l'objet d'une instruction technique préalable à l'avis de la commission économie sociale et solidaire du 25 mars 2019.

Les critères retenus pour l'analyse des demandes de subvention concernent :

- la vérification de l'adéquation entre l'activité statutaire de l'association et le champ de compétence de la Communauté d'agglomération,
- le public accueilli (nombre, typologie, caractéristiques, public de l'agglomération ou hors agglomération...),
- le ressort géographique de l'action (part agglomération / hors agglomération, rayonnement, réciprocité...),
- la finalité / objectif de l'association ou de l'action spécifique conduite par l'association et notamment évaluation quantitative et qualitative de l'action (résultats N-1 et perspectives),
- la complétude du dossier de demande de subvention (éléments quantitatifs et qualitatifs de l'action soutenue).

Par ailleurs, afin de sécuriser l'activité de certaines structures en leur apportant une visibilité pluriannuelle sur le soutien de l'agglomération, en cohérence avec la politique affirmée par Grand Chambéry en matière d'économie sociale et solidaire et d'emploi-insertion, il est proposé d'établir avec elles une convention pluriannuelle d'objectifs. Seront ainsi concernées la Mission locale jeunes du bassin chambérien, la MIFE, l'Ecole de la deuxième chance en Savoie, France active Savoie Mont Blanc, La Monnaie autrement et Régie coup de pouce. Un modèle de convention est joint en annexe

En application du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité administrative qui attribue une subvention supérieure à 23 000 € à un organisme de droit privé doit conclure une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention. La subvention est allouée pour un objet déterminé, un projet spécifique, ou est dédiée au financement global de l'activité associative.

Le détail des projets accompagnés est joint en annexe

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'emploi, insertion et économie sociale et solidaire,

Vu le budget 2019,

Vu l'avis de la commission économie sociale et solidaire du 25 mars 2019,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Marc Chauvin et Driss Bourida ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : approuve le versement des subventions pour un montant de 366 000 €, répartis entre différents organismes, selon la proposition ci-jointe,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les conventions à intervenir entre Grand Chambéry et les associations concernées.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 072-19 C

Objet de l'acte : RD - Attribution de subventions aux associations - Secteurs emploi, insertion, économie sociale et solidaire

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 28 mars 2019

Annexe(s) : annexe subvention ESS, Modele convention sub ESS

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190328-lmc1H21894H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21894H1

Date de transmission en Préfecture : 08 avril 2019

Date de réception en Préfecture : 08 avril 2019